

PRELEVEMENTS DES BERNACHES DU CANADA

**POUR LA CAMPAGNE DE DESTRUCTION A TIR A POSTE FIXE
DU 1^{er} FEVRIER AU 31 MARS 2019**

Arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'Art. 427-6 du Code de l'Environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux d'espèces classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.

A retourner pour le 15 avril 2019 au siège de la FDCO:

Service «Migrateurs – Zones Humides» / SAGIR - 155 rue Siméon Guillaume de la Roque – BP 50071 Agnetz
60603 CLERMONT CEDEX - Fax: 03 44 19 40 41 – s.dumont@fdc60.com

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Commune : Téléphone :/...../...../...../.....
E-mail :@.....

Commune de prélèvements	Date	Bernache du Canada (Nombre)	
		Adulte	Juvenile
Total			

Fait à Le/...../ 2019

Signature